

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées en cas de restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Mars 1875.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

Le *Journal officiel* a fait connaître la fin de la crise en publiant les huit décrets qui constituent le ministère. Voici sa composition :

M. BUFFET, président de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. le général de Chabaud-Latour, dont la démission est acceptée.

M. Buffet remplira les fonctions de vice-président du conseil des ministres.

M. DUFAURE, membre de l'Assemblée nationale, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice, en remplacement de M. Tailhand, dont la démission est acceptée.

M. le duc DECAZES, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des affaires étrangères.

M. Léon SAY, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Mathieu-Bodet, dont la démission est acceptée.

M. le général de CISSEY, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de la guerre.

M. le contre-amiral marquis de MONTAIGNAC, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de la marine et des colonies.

M. WALLON, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, en remplacement de M. le vicomte de Cumont, dont la démission est acceptée.

M. CAILLAUX, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des travaux publics.

M. le vicomte de MEAUX, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. Grivart, dont la démission est acceptée.

Le premier de ces décrets est signé par M. le général de Cissey en sa qualité d'ancien vice-président du conseil et de ministre de la guerre ; les sept autres le sont par M. Buffet, nouveau vice-président du conseil et ministre de l'intérieur. Demain, on lira les détails empruntés aux journaux sur les négociations qui ont précédé la solution d'une crise si féconde en incidents et en péripéties de toute sorte.

Dès hier, les nouveaux ministres ont pris possession de leurs nouveaux ministères et se sont réunis le soir en conseil, sous la présidence de M. le Président de la République. On ne dit pas quel a été le sujet de ces premières délibérations, mais il est permis de supposer que l'on y a discuté le programme politique arrêté quelques heures auparavant entre M. Buffet et M. Dufaure.

La composition ministérielle est juste la même qui nous avait été annoncée il y a quatre jours, mais qui, vraie à onze heures, ne l'était plus à trois heures, tant était rapide la mobilité des résolutions.

Rien n'a encore été décidé sur la question des sous-secrétaires d'Etat.

On croit dans les couloirs que M. Bardoux seul sera appelé à remplacer M. Barragnon comme sous-secrétaire d'Etat à la justice.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis ne remplacerait pas, dit-on, M. Desjardins à l'instruction publique ; M. Target hésiterait beaucoup à échanger son poste de ministre plénipotentiaire contre un poste de sous-secrétaire d'Etat.

On assure que la direction du service de la presse sera changée sous peu.

Le bruit court que l'Assemblée ne tardera pas à se séparer pour un ou deux mois, soit samedi, soit dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le ministère est fait, mais il est reçu froidement ; on a voulu contenter tout le monde et personne n'est content.

Seul, le duc d'Audiffret-Pasquier y trouve la réalisation de ses désirs ; car son rêve était d'arriver à la présidence de l'Assemblée.

Quant à M. Buffet, une seule raison a pu le décider à accepter la vice-présidence du conseil des ministres et le portefeuille de l'intérieur, après avoir déclaré qu'il ne voulait pas descendre de son fauteuil présidentiel : c'est qu'il n'était plus sûr de sa réélection au prochain renouvellement du bureau de l'Assemblée.

La cabinet Buffet-Dufaure a, malheureusement pour lui, réveillé certaines rivalités et certaines défiances entre les hommes politiques qui en font partie, ou qui ont été mis sur les rangs.

La conséquence des longs conciliabules qui ont précédé sa naissance est tout d'abord de jeter un certain froid entre M. Buffet et M. de Broglie, mais, ce qui est plus grave, entre M. Buffet, le nouveau ministre de l'intérieur, et M. d'Audiffret-Pasquier, le futur président de l'Assemblée.

On se rappelle que, sur les instances de ses amis, le duc d'Audiffret-Pasquier avait accepté l'intérieur à onze heures du soir.

Le lendemain matin, M. Buffet, après avoir vu le maréchal, passait une heure avec M. d'Audiffret-Pasquier à Versailles, et se gardait bien de lui dire un mot du changement qui avait été opéré dans la combinaison ministérielle, ce qui provoqua plus tard une explication des plus vives entre M. d'Audiffret-Pasquier et M. Buffet.

D'un autre côté, M. d'Audiffret-Pasquier n'oubliera pas que le maréchal lui a fait proposer un ministère de second ordre et le peu d'insistance qu'il a mis à le faire entrer dans le nouveau cabinet.

Chronique générale.

LA LOI DES CADRES.

La Chambre discute en ce moment la loi des cadres en troisième et dernière lecture. Nous voyons reparaitre les mêmes amendements et les mêmes orateurs.

Sur l'article 3, M. Jean Brunet a rouvert le débat sur la fameuse question du bataillon à quatre ou à six compagnies. Il est partisan du *statu quo*, comme le général Saussier et la commission sont partisans du nouveau système.

A la seconde délibération, la Chambre s'était prononcée pour le système des quatre compagnies ; elle a maintenu son premier vote.

Restait la question de savoir si les compagnies de 250 hommes auraient désormais un ou deux capitaines ? La commission, d'accord avec le ministre de la guerre, proposait la création des capitaines en second, comme dans la cavalerie. Elle ne voulait pas, en supprimant deux capitaines par bataillon, porter une atteinte trop grave aux lieutenants, qui auraient ainsi vu reculer beaucoup leur avancement. Cette disposition était donc inspirée plutôt par l'intérêt personnel des officiers que par celui de l'armée.

A ce système, M. Margaine en a opposé un autre qui maintient un capitaine unique, et crée un lieutenant en second. Il a répondu à la commission par des arguments qui ne sont pas sans valeur. Si on double le nombre des capitaines, évidemment on augmente beaucoup les chances d'avancement pour arriver à ce grade ; mais on retrouve plus tard la même difficulté. Le nombre des chefs de bataillon restant le même, l'avancement sera entravé au grade de capitaine, comme il l'est au grade de lieutenant avec le système du capitaine unique.

Dans les deux cas, il y a donc un arrêt assez long dans l'avancement ; ce n'est donc pas une raison à faire valoir pour établir deux capitaines par compagnie.

De plus, ce n'est pas le moyen de relever ce grade que de doubler le nombre des titulaires et de le rendre accessible à plus de monde.

Enfin il y aurait disproportion entre le nombre des capitaines et celui des officiers inférieurs, puisque chaque régiment compterait 29 capitaines pour 31 lieutenants et sous-lieutenants. Ces deux derniers grades réunis auraient presque autant de titulaires que le grade de capitaine.

M. le général de Cissey a combattu énergiquement le système de M. Margaine, au nom de l'intérêt des officiers dont l'avancement actuel se trouve retardé ; mais il n'a pu détruire l'effet produit par les arguments de M. Margaine, solidement appuyés par le général Guillemaut.

La Chambre, à une grande majorité, a adopté l'amendement qui maintient pour les compagnies un seul capitaine.

L'*Univers* reproduit sous toutes réserves la dépêche suivante, adressée de Berlin au *Times* :

« Le *Tagblatt* prétend que le gouvernement ayant appris que la France préparait pour les premiers jours du printemps, et à titre d'expériences, une concentration de troupes sur sa frontière d'Est, a fait savoir au maréchal de Mac-Mahon que, si ce projet était mis à exécution, la Prusse ferait mobiliser deux corps d'armée sur le Rhin. »

Le langage de certains journaux allemands, à l'égard de notre pays, est empreint depuis quelques jours de plus de malveillance encore que d'ordinaire. La Constitution républicaine les avait mis en liesse ; mais la France, même à l'état de République, reste toujours pour eux « l'ennemi héréditaire », et ils expriment leurs sentiments en des termes que l'état de siège nous interdirait si nous voulions user de réciprocité.

cité envers eux. Nous serait-il permis, par exemple, de dire sans la moindre circonlocution que l'Allemagne se prépare activement à nous faire de nouveau la guerre et n'attend que le moment favorable ? Assurément non. Eh bien ! sous ce rapport, la presse allemande jouit d'une entière liberté ; elle se borne à renverser la proposition, et puis rien ne l'arrête.

Ce qui lui donne l'occasion de dénoncer les projets qu'elle nous prête, et dont certainement le Wallon ne tentera jamais l'exécution, c'est la mesure par laquelle l'exportation des chevaux vient d'être prohibée. L'Agence Havas a eu beau déclarer, nous l'avons dit, que le gouvernement français n'avait pas fait acheter de chevaux de l'autre côté des Vosges et du Rhin, nos voisins tiennent à bien établir que l'interdiction nous a spécialement visés et atteints. Si la France ne leur avait pas encore acheté de chevaux, elle méditait ce mauvais coup, et la voici empêchée de l'accomplir. Les éleveurs, les négociants de l'Allemagne vont peut-être avoir à souffrir dans leurs intérêts, il paraît même qu'ils réclament ; mais il s'agit du salut de l'Empire : *Suprema lex* ! Écoutons le *National Zeitung* :

« Nous estimons à leur juste valeur les assurances que la France nous donne au sujet du maintien de la paix. Les Français nous laisseront tranquilles jusqu'au moment où, après avoir mûrement comparé leurs forces avec les nôtres, ils croiront avoir quelques chances de succès, ou bien jusqu'au jour où, se laissant emporter par la passion, ils se mettront au-dessus de toutes les appréhensions.

» L'achat de 40,000 chevaux ne constitue pas une mobilisation de l'armée française, mais il renforce cette armée au même degré qu'il affaiblit la nôtre. Les Français nous croient-ils donc encore aujourd'hui assez naïfs pour supporter tranquillement qu'on agisse ainsi avec nous ? En réfléchissant un peu, ils se seraient épargné cette leçon. Puisse-t-elle du moins leur profiter à l'avenir ! Mais ceux qui n'ont pas été instruits par la campagne de 1870 ne trouveront aucun enseignement dans une simple ordonnance impériale, et nous devons, en étudiant les probabilités de l'avenir, tenir compte de faits semblables à celui qui vient de se produire. »

On voit que la gallophobie berlinoise ne se croit pas tenue à la réserve. Il est fort inutile de lui donner la réplique ; son arrogance et ses menaces doivent du moins être connues du public français. Voyons d'ailleurs si elles n'ont point pour objet de donner le change à l'opinion, et de couvrir des manœuvres que l'on voudrait soustraire à son examen.

Nous le répétons souvent, la chancellerie allemande a la main dans toutes les intrigues. En Orient surtout, elle poursuit avec persévérance l'exécution de desseins plus dangereux pour la paix du monde que ceux dont ses journaux nous accusent.

La *République française* traduit aujourd'hui une correspondance adressée d'Athènes à l'*Osservatore romano*, et qu'il est bon de reproduire. La *République française* avait publié, il y a quelque temps, une note dans laquelle il était question des efforts tentés par l'Allemagne pour amener l'abdication du roi des Hellènes, qui serait remplacé par le prince de Nassau. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'est empressée de démentir cette assertion. Voici comment le correspondant de l'*Osservatore* répond à ce démenti :

« On veut renverser le roi George et le remplacer par un prince allemand; voilà avec la plus grande franchise toute la vérité. Que l'on tourne et que l'on se retourne tant qu'on voudra; que les influences secrètes viennent troubler notre vie politique; que la politique de Berlin essaie de soulever l'opposition contre notre gouvernement, au fond ce sera toujours la même chose, et les hommes clairvoyants ne s'y laisseront pas prendre. A Berlin, on a juré la destruction de la dynastie danoise, et c'est l'inféodation, c'est l'annexion même de notre pays que l'on médite et prépare dans les conseils secrets de la chancellerie allemande.

« L'Allemagne a été trop heureuse ailleurs pour qu'elle ne soit pas décidée à chercher fortune chez nous. Il y a de l'argent là-bas; or, avec de l'argent on achète des hommes et l'on rachète tout ce qu'on veut, même le trône d'Olhon de Bavière. Avec de l'argent, le prince de Nassau trouvera ici des partisans, et déjà, dois-je l'avouer à la honte de mon pays? il en a trouvé! Fables que tout cela, réplique la superbe *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Vous dites que ce sont des fables, pourrait-on lui répondre, donc c'est la vérité. Oui, c'est la vérité qu'il s'agit parfaitement en ce moment d'un projet de formation d'une Confédération de principautés allemandes, dont Charles de Roumanie serait comme le président.

« Quel intérêt présente donc à l'Allemagne une telle combinaison? D'abord celui de conquérir un pays; vous savez fort bien que, malgré les assurances pacifiques de l'Allemagne qui nous affirme deux ou trois fois par semaine qu'elle a déjà trop à faire chez elle, nous retrouvons ses agents partout: en France, sur le Rhône; en Italie, dans la Lombardie; en Espagne, dans le Nord; en Autriche, dans la Bohême, au cœur même de la Cisleithanie et de la Hongrie; en Russie, non loin de la Baltique; en Hollande, partout où il y a un vaisseau à prendre; en Belgique, dans le midi, où les stations de la ligne du Grand-Luxembourg sont comme autant de petites chancelleries allemandes; en Afrique, entre l'Algérie et la régence de Tripoli, où l'on veut tenir la France en échec; en Amérique, où l'on a la prétention d'organiser dans quelques années un royaume d'Allemands; en Océanie, où l'on cherche quelque petite île pour servir de refuge aux Robinsons de la flotte allemande; en Asie, où l'Allemagne ne serait pas fâchée de faire battre la Russie et l'Angleterre, afin de les épuiser toutes les deux; partout enfin nous retrouvons l'Allemagne avec cet amour effréné de la conquête.

« Qu'y a-t-il d'étonnant après cela que l'Allemagne veuille conquérir notre pays? Voilà le premier intérêt que présente cette combinaison d'une Confédération de principautés allemandes dans le Sud de l'Europe, mais il en est bien d'autres. A quelles familles appartient le roi George de Grèce? A la maison de Sleswig-Holstein, à la famille danoise; or, pour l'Allemagne, les mots: danois et ennemi de l'empire sont synonymes. George de Grèce est Danois, on ne l'épargnera pas; il doit tomber et il tombera. George appartient aussi à la famille de Russie, du côté de sa femme Olga Constantinowna, fille de Constantin Nicolaïevitch, grand-duc de Russie; à ce titre, il doit encore tomber, parce que l'alliance entre la Russie et l'Allemagne n'est pas vraie ou du moins n'est pas sincère.

« Le grand-duc Constantin devrait dire chaque jour à son frère le czar que, avant de pouvoir battre la Russie, l'Allemagne tient à dépouiller et à flageller les enfants de Russie, les princes et les princesses de l'empire qui ont eu l'imprudence d'épouser un membre de la maison de Danemark, pays à jamais condamné par l'Allemagne. Le roi George, le Danois, est condamné. La princesse Dagmar a été mise en suspicion; les grands-ducs Alexandre et Constantin sauront un jour ce qu'il en aura coûté, à l'un d'avoir épousé une Danoise, à l'autre d'avoir pris pour gendre un Danois.

« Le troisième intérêt que l'Allemagne peut avoir de faire entrer notre petit pays dans une nouvelle confédération allemande est celui d'une position stratégique. Une fois créée, une Confédération composée des Principautés danubiennes, de la Suisse peut-être et de la Grèce, pourra mettre la Russie, l'Autriche, la France et l'Italie au défi de se mouvoir; le militarisme conquérant aura étouffé la liberté de l'Europe, et cette partie du monde pourra s'appeler l'Allemagne. Poissance d'une lumière équivo-

que, sans chaleur, entourée de satellites géographiques.

« Voilà le plan de l'Allemagne en ce qui nous regarde, voilà le triomphe que l'on prépare au pangermanisme. Malheureusement notre gouvernement ne voit rien, ne prévoit rien; c'est donc à la diplomatie étrangère d'avoir les yeux ouverts, de dénoncer les projets de l'Allemagne et de prévenir une catastrophe. C'est à votre pays, notre voisin, de ne pas oublier qu'un prince allemand à Athènes c'est l'esclavage à Rome; c'est à la Russie, à l'Angleterre, à la France, de se souvenir qu'en vertu du protocole signé à Londres le 5 juin 1863, elles sont d'obligation et de droit les protectrices de George I^{er}, roi des Hellènes. »

Le plan que développe le correspondant hellénique du journal romain ne nous semble nullement chimérique. La Grèce n'est qu'un des points de l'immense échiquier sur lequel opère le chancelier allemand avec l'espoir d'arriver, comme il est dit dans cette lettre, à l'asservissement total de l'Europe. Or, il n'est que trop favorisé par les circonstances. Le correspondant de l'*Osservatore* est dans le vrai lorsqu'il indique les combinaisons d'alliances qui pourraient être en principe opposées à la réalisation de pareils rêves de domination universelle; il se trompe gravement lorsque faisant abstraction de l'état présent des choses en Europe, il fait appel à la diplomatie et paraît compter sur l'efficacité de son intervention.

ALGÉRIE.

M. d'Haussonville, le spirituel académicien qui recevait dernièrement Alexandre Dumas fils dans le sanctuaire des immortels, vient de débarquer à Alger, où ses fonctions de président de la société des Alsaciens-Lorrains vont sans doute le retenir durant quelques semaines. Il veut, paraît-il, tout voir par lui-même, visiter les villages en voie de formation et constater si les résultats obtenus sont en rapport avec les sommes considérables que l'on a déjà sacrifiées à la réussite de l'œuvre colonisatrice.

On sait qu'indépendamment des efforts tentés par l'administration pour attirer en Algérie les émigrants de nos départements perdus, la société à la tête de laquelle est M. d'Haussonville s'est réservé de fonder des villages spéciaux, dont les habitants devaient être scrupuleusement choisis parmi les meilleurs sujets et les agriculteurs les plus expérimentés. Comme l'argent ne manquait pas, on résolut d'aider les nouveaux arrivants en leur donnant tout leur matériel de travail. Bœufs, charrues, instruments divers, mobilier provisoire, avance de grains; rien ne fut menagé, et nos compatriotes seraient impardonnables aujourd'hui, si avec de tels secours ils n'avaient pas pleinement réussi. Enfin il faut espérer que leur honorable président va rencontrer dans les localités qu'il doit visiter la prospérité la plus complète.

L'Algérie est en effet une terre de ressource où le travailleur doit forcément trouver d'amples moyens d'existence, car l'Arabe ne saurait lui opposer une concurrence sérieuse. Avec nos procédés agricoles, le sol rend quinze et vingt fois la semence qu'on lui confie alors que, dans les bonnes années, l'indigène obtient à peine quatre à cinq de rendement. Il est vrai que, depuis Mahomet, la culture n'a fait aucun progrès parmi le peuple musulman. C'est toujours avec le même pieu ferré qu'il ouvre le maigre sillon dans lequel le grain, privé d'aliments nourriciers, ne donne qu'un pauvre épi étioilé. Aussi, lorsqu'on traverse la plaine ou la montagne, on distingue vite le champ indigène du champ européen.

D'abord, la végétation a une apparence malade, qui dénote à première vue le manque de soin; mais ce qui est particulièrement caractéristique, c'est la présence de touffes sauvages et de monceaux de pierres que le laboureur a scrupuleusement respectés, sans penser qu'il prenait plus de peine pour éviter ces obstacles que pour les détruire. Il est vrai que les adversaires de la civilisation, tout en reconnaissant la supériorité de notre agriculture, prétendent encore que la lutte est à l'avantage de l'Arabe, parce qu'il est acclimaté et que nous ne le sommes pas.

A l'appui de leur dire, ils citent des chiffres, et soutiennent que la mortalité est deux fois plus grande en Algérie qu'en France. Cela a pu être exact au début de la conquête, mais n'est plus soutenable au-

jourd'hui. Les premiers travaux de canalisation, en ouvrant des terres vierges, en desséchant des marais, ont fait, cela est incontestable, de nombreuses victimes. Ainsi, tandis que dans nos départements la moyenne de la mortalité était de vingt-six à vingt-sept pour mille, elle atteignait en Algérie le double de ce chiffre.

Cela a été, mais fort heureusement cela n'est plus. Si l'on consulte les statistiques des dix dernières années, on remarque que la situation s'est singulièrement améliorée. Particulièrement l'état sanitaire de l'armée y est devenu excellent et n'atteint pas douze pour mille alors qu'en France cette moyenne est dépassée.

Quant à la population civile de la colonie, elle ne meurt aujourd'hui ni plus ni moins que l'on ne meurt en France; s'il existe même une différence, elle est en faveur de l'Algérie, ce qui met à néant toutes les attaques de ceux qui veulent à tout prix médire de la plus belle de nos possessions.

En raison des observations qui précèdent, nous sommes pleins de confiance dans la réussite de l'œuvre tentée par la société des Alsaciens-Lorrains au-delà de la Méditerranée. Si vraiment ses choix ne se sont portés que sur des agriculteurs sérieux, elle obtiendra, nous en sommes sûrs, les meilleurs résultats dans la création de ses villages. Au reste, M. d'Haussonville jugera sans doute à propos, au retour de son voyage, de faire part au public de ses impressions, et nous saurons alors exactement à quoi nous en tenir sur cette tentative entreprise par l'initiative de quelques-uns aidés du patriotisme de tous.

Etranger.

PRUSSE.

C'est hier jeudi que la Chambre des députés de Prusse a entendu la première lecture du projet de loi relatif à la suppression du traitement des évêques et des prêtres catholiques.

Le gouvernement sait bien qu'il sortira vainqueur de la lutte parlementaire; mais il voudrait triompher en même temps du Pape et de l'Encyclique dans la conscience des fidèles.

Il s'efforce donc de faire prédominer chez eux les devoirs de citoyens, d'Allemands, de sujets loyaux de l'empereur et roi sur leurs tendances catholiques.

Une propagande des plus actives a été organisée, en vue de ce résultat, dans tout le royaume de Prusse. La presse officieuse et libérale, les fonctionnaires de tout ordre et les leaders grands ou petits du libéralisme et de l'impérialisme poursuivent sur tous les points cette croisade gouvernementale et bismarkienne.

On écrit de Berlin, le 8 mars, à la *Gazette de Cologne*, que dans le cas où l'empereur d'Allemagne ne pourrait se rendre en Italie, le prince impérial irait probablement à sa place. On ajoute que, d'après certains renseignements, il ne serait cependant pas impossible que l'empereur rendit visite au roi Victor-Emmanuel vers la fin du mois de mars.

SUISSE.

On lit dans le *Journal de Genève*, daté du 9 mars:

« Hier, vers deux heures après midi, M. Deshusses, président de la commission de l'église de Notre-Dame, s'est rendu, avec M. le notaire Wessel, à Notre-Dame, afin de procéder à l'inventaire du mobilier de cet édifice. Les portes étant closes, M. Deshusses s'est borné à constater le fait, après un entretien d'une demi-heure, nous dit-on, dans la sacristie, avec M. le curé Dunoyer, qui s'est refusé à ouvrir l'église ou à en remettre les clefs à M. le président de la commission. Il n'a pas été passé outre pour le moment. »

ESPAGNE.

Londres, 10 mars.

On mande de Berlin, en date du 9 mars, au *Times*:

« L'Espagne ayant promis la punition de certains prisonniers carlistes soupçonnés d'avoir pris part à l'attaque du *Gustave*, on

espère qu'il n'y aura plus de difficulté pour arranger l'affaire. »

Le *Standard* publie la dépêche suivante:

Santander, 9 mars.

Les carlistes sont entrés dans la province de Santander avec des forces considérables, et on assure que Valdespina va les suivre avec l'artillerie et quelques bataillons navarrais. Des renforts sont arrivés de Bilbao, et Loma doit en amener d'autres du Guipuzcoa. Le chemin de fer et les forts détachés inspirent des craintes sérieuses. Des steamers ont été nolisés pour servir de transports. On suppose que les carlistes ont l'intention de se diriger dans les Asturies par le chemin de fer du Nord.

Nous lisons d'autre part les nouvelles suivantes:

Hendaye, 9 mars.

(Officiel.) On mande d'Andoain: Tavallo a complètement défait la colonne alphonstiste de Ciriot, près Canolas. Les ennemis ont eu 300 morts, dont un général.

Les armes, les chevaux et tous les équipages des officiers sont tombés en notre pouvoir.

Estella, 9 mars.

L'ennemi ayant ouvert un feu nourri d'infanterie et d'artillerie contre quelques bandes volantes, pendant deux heures, les forces carlistes sont tombées sur eux à la baïonnette, culbutant les alphonstistes, qui se sont enfuis en désordre vers les montagnes de San Cristobal.

Hendaye, 10 mars.

Le *Cuartel Real* d'hier déclare que le projet de Cabrera était de se faire nommer général en chef de l'armée carliste du Nord et de chercher un détour pour trahir le roi et proclamer don Alphonse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Caisse d'Épargne De l'arrondissement de Saumur.

Compte-rendu de l'exercice 1874.

L'an mil huit cent soixante-quinze, le cinq mars, à sept heures du soir, MM. les directeurs de la Caisse d'épargne, réunis sur convocation spéciale à la Mairie, salle du conseil, ont pris la délibération suivante:

M. Gratien, conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire, préside l'assemblée, assisté de M. Milon, élu secrétaire, et déclare la séance ouverte.

M. le président invite M. Lecoy, nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen des comptes pour l'exercice 1874, à vouloir bien donner lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice présenté.

M. le rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit:

Messieurs,
Conformément aux statuts qui régissent la marche des opérations de notre Caisse d'épargne, M. le trésorier remet chaque année, à cette époque, un compte sommaire accompagné de toutes les pièces justificatives au moyen desquelles on peut être édifié d'une manière complète sur le mouvement des capitaux et sur le résultat qui en a été la conséquence pendant l'exercice qui vient d'être clos.

La vérification des comptes de l'année 1874 nous ayant été confiée, nous venons vous faire connaître le résultat de notre examen.

Nous avons d'abord examiné le compte de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce compte, arrêté le 31 décembre 1874, se soldé, en faveur de la Caisse d'épargne, par 1,412,786 fr. 23 c., en capital et intérêts.

Passant aux comptes du grand-livre, nous avons pu voir que la Caisse devait:

1° Aux déposants.....	1.407.989 f. 30
2° A la Caisse d'épargne (son compte capital).....	48.897 95
Total du débit.....	1.456.887 25

Que l'avoir de la Caisse se composait de:

1° Solde de la Caisse des dépôts et consignations.....	1.412.786 23
2° Inscriptions de rentes appartenant à la Caisse.....	44.096 65
3° Encaisse du comptable, au 31 décembre 1874.....	4 37
Total du crédit.....	1.456.887 25

Nous avons ensuite recherché quel avait été le résultat des opérations pendant l'exercice 1874, et nous avons constaté :

1° Que le capital, au 31 décembre 1873, était de.....	47.092	74
et qu'il s'est accru :		
1° Des arrérages de rentes...	2.049	84
2° Bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25..	3.777	45
Total.....	52.920	03
A défalquer les frais généraux de l'année.....	4.022	08
Solde, au 31 décembre 1874..	48.897	95
L'année dernière, ce solde était de.....	47.092	74
Reliquat représentant le bénéfice net en 1874.....	1.805	21

Pour terminer ce travail, il nous reste à établir l'actif net de la Caisse d'épargne au 31 décembre 1874.

A cette époque, il se composait :		
1° Du fonds de dotation.....	44.096	65
2° Du fonds de réserve.....	4.801	30
3° Son immeuble estimé.....	31.711	63
Avoir net de l'établissement au 31 décembre 1874.....	80.609	58
Au 31 décembre 1873, l'actif net était de.....	78.804	37
Le bénéfice de l'année 1874, déjà indiqué, est donc de.....	1.805	21

Les deux titres de rente appartenant à la Caisse d'épargne sont aux mains de M. le trésorier, qui nous les a représentés.

Mouvement des rentes sur l'Etat.

Le 1^{er} janvier 1874, 10 déposants avaient dans la Caisse :

15 inscriptions s'élevant à.....	368 f.
3 ont été achetées d'office, produisant.....	30
41 ont été achetées sur demandes, produisant.....	1.941
2 sont arrivées par transferts, produisant.....	50
Total : 61 inscriptions produisant....	2.389
48 déposants ont retiré 48 inscriptions d'un produit de.....	2.129
13 inscriptions restent, produisant..	260

Messieurs, nous avons passé en revue, avec une véritable satisfaction, toutes les écritures tenues et tous les comptes faits pour l'exercice 1874 ; il est impossible d'obtenir mieux, et, je dirai plus, on ne peut désirer mieux.

La plus grande sécurité doit donc exister pour tous ceux qui ont des comptes ouverts avec la Caisse d'épargne et pour tous ceux qui s'en feront ouvrir. Et, bien convaincu que nous sommes le fidèle interprète de vos sentiments, nous consignons ici, pour vous comme pour nous, nos félicitations les plus vives pour M. Choyer.

Le conseil, après l'examen des comptes de 1874, reconnus exacts par la commission qui était chargée du contrôle des opérations de cet exercice, et l'exposé si précis de M. Lecoy, son rapporteur, a adressé à M. Choyer ses plus sincères félicitations pour la bonne tenue de ses écritures qu'il reconnaît régulières ; approuve à l'unanimité sa gestion de l'année écoulée, et lui en donne *quibus* définitif.

Fait et délibéré à Saumur, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures.)

Vendredi dernier, la Société philharmonique de Châteaugontier donnait son concert annuel. Plusieurs artistes du théâtre d'Angers, qui prétaient leur concours à cette fête musicale, ont été fort applaudis. M^{me} Martrelli, MM. Géraizer et Letemple ont chanté le *Maître de chapelle*.

Ce sont ces mêmes artistes qui joueront ce soir à Saumur le *Maître de chapelle*, au concert donné, au profit des pauvres, par la musique des sapeurs-pompiers.

Hier soir a eu lieu à Angers la première représentation des *Amours du Diable*, grande pièce lyrique en 4 actes et 9 tableaux, paroles de Saint-Georges, musique de Grisar. Attrayante et même remarquable comme musique, cette œuvre joint aux charmes de l'opéra ceux de la féerie : trucs, transformations, décors, costumes, mise en scène, etc.

Le rôle du page Urielle est joué par M^{me} Derasse, qui vient de terminer, en qualité de première chanteuse, un engagement de

six semaines au Grand-Théâtre de la Monnaie à Bruxelles.

Par décision ministérielle, en date du 27 février dernier, le ministre de la guerre a ordonné de maintenir dans leurs foyers les hommes de la classe 1870 actuellement en congé ou en permission. Cette circulaire a été portée à la connaissance des troupes de toutes armes en garnison à Paris.

Dans les régiments, on semble en conclure que le renvoi de la classe 1870, libérable au mois de juillet, est prochain.

Nous ne pouvons nous ranger à cette opinion ; il est possible, sans doute, que la classe 1870 soit renvoyée un peu avant sa libération, mais nous ne croyons pas que ce puisse être avant l'organisation des quatre compagnies, et surtout avant que les conscrits ne soient complètement instruits.

Les renseignements de l'Observatoire nous annoncent qu'une période de mauvais temps nous arrive.

La pression barométrique baisse rapidement et se généralise sur toute l'Europe.

Il y a quelques jours, la température s'est tellement élevée que l'on pouvait se croire en plein été. Cette élévation extraordinaire et subite ne peut pas être considérée comme prouvant à elle seule que le soleil est très-actif, car elle tient surtout à ce que les vents du sud soufflent avec beaucoup de force. En effet, ils nous ont apporté de grandes masses d'air qui, venant en droite ligne des tropiques à grande vitesse, n'avaient pas eu le temps de se refroidir en route.

Il existe dans l'arrondissement de Loudun, à Saint-Léger, une maison creusée dans le roc et qu'habitait un vieillard de 74 ans, Louis Debrouc ; il vivait seul et fort retiré. Le 8 mars, comme l'habitation de Debrouc restait fermée, on se décida à y pénétrer. Un affreux spectacle attendait les premiers qui entrèrent ; le corps de Debrouc gisait carbonisé à côté de son lit, et il avait à la tête une affreuse blessure ; aussi eût-on tout d'abord l'idée d'un crime.

Une enquête eut lieu, et il fut reconnu que Debrouc, qui était épileptique, avait en outre la funeste habitude de se livrer à la boisson. Il est présumable qu'étant en état d'ivresse il sera tombé près du foyer, et que le feu se communiqua à ses vêtements ; du reste, l'autopsie qui a été faite a démontré que la mort ne pouvait être attribuée qu'aux brûlures dont tout son corps était couvert.

Dans son audience du 5 mars, le tribunal de police correctionnelle de Saint-Brieuc a condamné par défaut M. Paul Foucaud, propriétaire au château de Lorges, à 200 fr. d'amende, pour distribution de photographies du prince impérial.

A la même audience, M. Hirel, marchand à Plœuc, a été condamné contradictoirement à 50 fr. d'amende pour distribution de photographies du prince impérial.

On lit dans la Gazette de Bretagne :

Dans son audience de jeudi 4 mars, le tribunal correctionnel de Saint-Malo avait à juger une marâtre cruelle, prévenue d'avoir abandonné sur la grève, à Saint-Servan, entre le Casino et la mer montante, sous la pluie et la neige, ses deux petits enfants, l'un âgé de 4 ans, l'autre de 6 ans, après leur avoir recommandé de ne pas bouger de là.

Les pauvres petits ne bougèrent pas, en effet, tant la marâtre leur inspirait d'effroi ; mais une pauvre femme du nom de Guérin, émue de pitié, voyant le danger qu'ils couraient, les recueillit, les réchauffa, les sauva.

M. le président Michel, au nom du tribunal, a chaleureusement félicité cette honnête ménagère servanaise.

Quant à la marâtre, Hortense Portal, de Châteauneuf, déjà plusieurs fois reprise de justice, elle a été condamnée à quatre ans de prison et cinq ans de surveillance.

La semaine dernière, la commune de Saint-Médard-sur-Ille (Ille-et-Vilaine) a été vivement impressionnée par la mort de trois hommes qui se sont noyés accidentellement dans le canal d'Ille-et-Rance.

Il y a quelques semaines, un malheur semblable était arrivé dans la même com-

mune, par suite de l'étroit passage laissé au chemin de halage sous les viaducs du chemin de fer.

Sous le viaduc le plus rapproché de Saint-Médard, deux hommes sont tombés à l'eau, l'un entraînant l'autre, et le troisième, qui voulait les retenir, allait éprouver le même sort, s'il n'avait lâché prise au moment où il a senti qu'il allait être aussi entraîné.

La troisième victime de cette fatale soirée est un jeune homme, domestique au Bois-Marie, en Saint-Médard-sur-Ille. On a retrouvé son corps près de la porte de l'écluse de Bouessay. Il était sans doute tombé à l'eau en essayant de franchir le canal, sur la passerelle de l'écluse, dans l'obscurité de la nuit.

Les trois victimes ont été enterrées le même jour à Saint-Médard.

On écrit du Croisic qu'une épidémie de rougeole et de croup règne dans cette ville. On émigre en masse devant le fléau.

Faits divers.

La préfecture de la Seine vient d'être saisie d'un projet dont l'importance n'échappera à personne.

Un habitant de Neuilly, M. G..., propose de remplacer les cerueils en chêne ou en sapin par des cerueils faits avec un ciment qui aurait le double avantage de supprimer les exhalaisons dangereuses et de conserver les corps.

**

LA PÊCHE DU SAUMON AU JAPON.

On sait que le saumon se trouve en très-grande quantité sur les côtes et à l'embouchure des fleuves du Japon. Ce poisson, qui peut être très-facilement conservé, constitue, avec les algues maritimes, un des principaux éléments de la nourriture des Japonais. Généralement on le mange cru ; cependant, dans les maisons riches, on le sert quelquefois bouilli.

L'usage de la viande, introduit par les Européens dans les quelques villes où ils ont des établissements, ne s'est pas encore répandu dans le reste du pays. La consommation du poisson n'a donc pas sensiblement diminué. Par cela même, la pêche constitue une industrie très-importante et très-lucrative.

Le saumon japonais ne diffère sous aucun rapport du saumon d'Europe. Il mesure généralement un mètre de long, et son poids varie de 2 à 3 kilogrammes quand il a atteint tout son développement.

Les Japonais distinguent deux sortes de saumons : le sake et le mas. Le premier étant plus gros que le second, est plus estimé, bien qu'il n'y ait aucune différence entre les deux espèces.

C'est dans l'île de Yesso que la pêche du saumon est la plus abondante. Deux sociétés, disposant de gros capitaux, s'y sont établies dans le but d'exercer en grand la pêche et le commerce du poisson. Elles ont leur siège dans la ville d'Hakodate, qui est le chef-lieu de l'île. L'une d'elles, la plus puissante, porte le nom de Hayaschi ; elle a une succursale à Tokio ; l'autre s'appelle Ocaïda Sciocai. Les deux compagnies procèdent, du reste, de la même façon ; elles entretiennent des pêcheurs à leurs frais et leur fournissent des barques et des filets. Chacune d'elles agit dans les limites de la concession qui lui a été accordée par le gouvernement et paye en conséquence une redevance de 20 pour 100 sur le produit de la pêche.

C'est à la fin du mois d'août que la pêche commence. Elle se termine dans les derniers jours de novembre, et elle est surtout fructueuse vers la fin de la campagne.

La pêche se fait, pendant le jour, au moyen de gros filets. Quand on pêche la nuit, ce qui est rare, on attire le poisson en plaçant des feux à l'avant des bateaux.

Les Japonais mangent le saumon frais pendant le temps de la pêche, et ils font des réserves de saumon salé pour le reste de l'année.

Il n'y a pas de famille japonaise, si pauvre qu'elle soit, qui n'ait un ou plusieurs saumons accrochés aux murs de sa maison, et l'un des premiers objets qui frappe la vue, quand on pénètre dans une habitation, c'est un saumon plus ou moins entamé.

Les Japonais mangent aussi les œufs du saumon, bouillis ou conservés dans la saumure.

Le prix moyen d'un saumon au Japon est évalué à 1 fr. 40 la pièce.

L'abondance de ce poisson et son prix peu élevé ont donné naissance à un projet qui ne semble pas irréalisable. Il s'agirait de faire du saumon japonais un article d'exportation à destination de l'Europe.

C'est le consul d'Italie qui a le premier émis cette idée, et qui, pour montrer combien elle était facile à exécuter, a envoyé à la chambre de commerce de Padoue des échantillons de saumons pêchés à Yesso. On les a trouvés de bon goût malgré la longueur du voyage.

La question est sérieusement étudiée en ce moment. On doit faire des expériences sur de grandes quantités de saumons à la fin de la campagne qui s'ouvre ce mois-ci.

Si le résultat obtenu est satisfaisant, les pauvres se trouveront dotés d'un aliment très-sain et très-nourissant, préférable à la morue comme goût, et beaucoup moins coûteux que la viande. Selon toutes les probabilités, les saumons du Japon ne pourront pas prendre, pour venir en Europe, la route des Indes, de la mer Rouge et du canal de Suez, qui passe sous les tropiques. L'élévation de la température et l'humidité dont l'air est saturé pourraient altérer la qualité des marchandises. C'est donc par le cap de Bonne-Espérance que les envois se feront. Le saumon salé, arrimé avec soin, comme les morues, constituerait ainsi un nouvel élément de fret pour les voiliers.

En terminant, rappelons un trait de mœurs japonaises assez curieux. Le saumon est considéré par les indigènes comme un symbole de bon augure. Offrir un saumon à un Japonais, c'est lui souhaiter la force et le courage.

On doit reconnaître, en effet, que le saumon a ces deux qualités. Il remonte avec une surprenante agilité les fleuves les plus rapides ; les cascades même ne l'arrêtent pas, car il sait les franchir et passer par un bond vigoureux du lit inférieur d'un fleuve au lit supérieur.

Courrier Financier.

La formation lente du ministère a impressionné très-légèrement la Bourse. La rente 5 0/0 s'est soutenue à 103,40, et le 3 0/0 à 65,30. Le public sérieux s'écarte avec raison des valeurs à grand tapage, et se tourne de préférence vers celles à revenu fixe ; les Obligations des grandes compagnies se tiennent à un prix très-élevé. Celles des Charentes se cotent 286 ; quant aux Obligations des Chemins Nantais, qui offrent le plus de chances de plus-value, elles sont cotées 232,50 avec tendance à la hausse. Les travaux déjà exécutés s'élèvent à 8 millions environ. L'ouverture de la ligne doit avoir lieu en juillet prochain. — Bertaux.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 41 mars.

M. Martel occupe le fauteuil de la présidence.

M. Buffet est à Paris depuis ce matin.

On s'attend à ce qu'il envoie à l'Assemblée une lettre pour lui annoncer qu'il se démet de ses fonctions de président et pour lui exposer le programme du nouveau cabinet.

M. de Meaux, seul, est au banc des nouveaux ministres.

M. de Cisse arrive bientôt après, suivi de M. Léon Say, qui est immédiatement très-entouré.

Il ne paraît pas probable qu'on nomme aujourd'hui le remplaçant de M. Buffet à la présidence de l'Assemblée.

L'Assemblée continue, au milieu de l'inattention générale, la cinquième délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LE NOUVEL OPÉRA.

Historique du monument. — Description de l'édifice. — Œuvres jouées depuis la fondation. — 46 biographies. — 34 portraits et gravures des musées de Baudry.

Un beau volume in-48 de 300 pages : 5 fr. — Chez tous les libraires et l'éditeur M. Bourgel, 2, cité Bergère, Paris.

Théâtre de Saumur.

VENDREDI 12 Mars 1875, à 8 heures du soir,

GRAND CONCERT

Vocal et instrumental
Au Bénéfice des Pauvres

La Musique des Sapeurs-Pompiers

PREMIÈRE PARTIE.
1° LA FAVORITE, fantaisie (Donizetti), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers.
2° ANDANTE de quatuor en mi-bémol (Beethoven), pour piano, violon, alto et violoncelle.
3° L'AME EN PEINE, romance de Martha (Flo-tow), chantée par M. GÉRAIZER.
4° NOCTURNE pour violoncelle (J. Reuschael), exécutée par M. MARTEL.
5° LES RAMEAUX, romance (Faure), chantée par M^{me} DERASSE.

DEUXIÈME PARTIE.
1° VALENTINE DE MILAN, fantaisie, exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers.
2° PRIÈRE, mélodie (A. Guilmant), pour violoncelle, exécutée par M. MARTEL.
3° Duo de IL TROVATORE (Verdi), chanté par M^{me} DERASSE et M. GÉRAIZER.
4° VALSE orchestrée, exécutée par des Amateurs.
5° LE MAÎTRE DE CHAPELLE, opéra-comique en un acte (Paër). — Distribution : Gertrude, M^{me} MARTRELLI; Barnabé, M. GÉRAIZER; Benetto, M. LETEMPLE.
6° MARCHÉ (retraite aux flambeaux), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers.

6° UN MONSIEUR EN HABIT NOIR, monologue (Dreyfus), joué par M. Émile MARCK.
7° AVE MARIA, sur le 1^{er} prélude de Bach (Gounod), chanté par M^{me} DERASSE, avec accompagnement de piano, orgue, violon et violoncelle.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. »».

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N° 4674. — 6 Mars 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: L'attente; — Les tombes de Molière et de La Fontaine; — L'atelier de Corot; — Quelques notes sur l'expédition de Francis Garnier au Tonking; — Geneviève de Brabant, au théâtre de la Gaîté; — Magasins du Bon Marché: la galerie des tableaux. — Hiyoukoto, nouvelle japonaise, par M. Peyremal

(suite). — Bulletin bibliographique. — Le violon de faïence. — Revue comique du mois, par Bertall. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Corot peignant d'après nature. — Echecs. — Gravures: L'attente, d'après Mayer, de Brême. — Les tombeaux de Molière et de La Fontaine au Père-Lachaise. — La chambre mortuaire de Corot; — L'atelier de Corot. — L'expédition de M. F. Garnier au Tonking: la citadelle d'Ha-Noï et le fleuve du Tonking. — Geneviève de Brabant, au théâtre de la Gaîté. — Le violon de faïence (7 gravures). — Grands magasins du Bon Marché: la galerie des tableaux. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Corot peignant d'après nature. — Rébus.

E. BARASSÉ, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. EUGÈNE GASTÉ et F. HÉRY-BAZIN.
Quatrième et Cinquième Livraisons.
FONDERIES. — TOILES et MOUCHOIRS DE CHOLET.

Cet ouvrage, orné d'une Carte industrielle et agricole de l'Anjou, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs.
Les livraisons ne sont pas vendues séparément. — On souscrit chez M. BARASSÉ, éditeur.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons.
Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 409^e fascicule, VIN à ZAG, est en vente.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — du soir.
6 — 10 — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — du soir.
5 — 35 — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MARS 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	40	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	710	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	657	50	35
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	25	»	Crédit Mobilier	590	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1510	»	100
5 % jouiss. novembre.	103	»	»	Crédit foncier d'Autriche	610	15	»	Société autrichienne, j. janv.	705	»	5
Obligations du Trésor, 1. payé.	472	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	365	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	328	»	»	Est, jouissance nov.	550	7	50	Orléans	307	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	955	15	»	Paris-Lyon-Méditerranée	300	»	»
— 1865, 4 %	487	50	»	Midi, jouissance juillet	685	5	»	Est	297	50	»
— 1869, 3 %	320	»	»	Nord, jouissance juillet	1155	»	»	Nord	307	»	»
— 1871, 3 %	390	»	»	Orléans, jouissance octobre	950	10	»	Ouest	299	50	»
— 1875, 4 %	454	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	616	25	3	Midi	300	»	»
Banque de France, j. juillet.	3895	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Du Nord	286	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	595	5	»	Compagnie parisienne de Gaz.	935	20	»	Vendée	258	»	»
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	500	»	»	Société immobilière, j. janv.	66	25	3	Canal de Suez	520	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	365	15	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	950	»	10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)
Départs de Saumur vers Angers.
3 heures 08 minutes du matin, express-voiture.
6 — 45 — — — omnibus.
9 — 01 — — — omnibus.
1 — 13 — — — soir, omnibus.
4 — 32 — — — omnibus.
7 — 27 — — — omnibus.
Départs de Saumur vers Tours.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-voiture.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-voiture.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,
Le dimanche 21 mars 1875, à une heure après midi,

LES IMMEUBLES
Dont le détail suit,
Appartenant à MM. Lecog-Bersouillé et Bersouillé-Meslet.

- 1° Une maison, située à Saumur, à l'angle de la rue Saint-Nicolas et de la rue Brault, occupée par M^{me} veuve Bolognesi, liquoriste.
 - 2° Autre maison, faisant partie de la précédente et à côté, rue Brault, n° 24.
 - 3° Autre maison, rue Courcouronne et petite rue Saint-Nicolas, divisée en deux parties.
 - A Pavigne, commune de Villebernier.
 - 4° Quatre ares 61 centiares de terre, aux Clares.
 - 5° Trente-trois ares 80 centiares de terre, à la Mêle.
 - 6° Vingt-quatre ares de terre, à la Touche.
 - 7° Neuf ares 64 centiares de terre, au même canton.
 - 8° Douze ares 2 centiares de terre, au même canton.
 - 9° Vingt-sept ares 61 centiares, nommés les Hauts.
 - 10° Et vingt-sept ares 27 centiares de terre, au même canton.
- Facilités de paiement.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (106)

A VENDRE
Pour entrer en jouissance de suite,
MAISON
Rue d'Orléans,
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Etudes de M^e GUERTIN, avoué à Chinon,
Et de M^e GIZORS, notaire à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Licitation entre majeurs et mineurs.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e GIZORS, notaire à Azay-le-Rideau,
Le dimanche 4 avril 1875, à midi.

TRÈS-JOLIE HABITATION
Sur les bords de l'Indre,
Nommée LE CHALET,
Située à Azay-le-Rideau, à 300 mètres de la station de ce nom, sur la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne.
Habitation très-confortable, écurie, remise, grange, etc; le tout de construction récente;
Jardins de produit et d'agrément, eaux vives, pré à la suite des jardins, joignant l'Indre, plusieurs îlots dans cette rivière.
Contenance totale: 2 hectares 1 are 49 centiares.
Mise à prix: 20,000 francs.
S'adresser:
A M^e GUERTIN et MAURICE, avoués à Chinon, ou audit M^e GIZORS, notaire. (107)

Etude de M^e RENOUE, notaire à Neuillé.

A VENDRE
UNE FERME
Appelée LA MACHETIÈRE
Commune de Vivy, et, par extension, commune de Saint-Lambert;
Bâtiments, terres et prés, d'une contenance d'environ 7 hectares 25 ares;
Et une VIGNE ROUGE, d'excellente qualité, contenant environ 1 hectare, au-dessus des Quatre-Chemins, commune de Neuillé, près la route de Saumur à Vernantes.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e RENOUE, notaire. (137)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Le dimanche 14 mars 1875, à midi, et le mardi suivant, il sera procédé, à Montreuil-Bellay, en la maison où est décédée M^{me} veuve Neveu, à la vente des meubles dépendant de sa succession.
On vendra:
Six lits complets, tables, chaises, armoires, pendules et autres meubles; linge, draps, vaisselle et batterie de cuisine; fûts de barriques et vin en fûts.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,
UN JARDIN CLOS DE MURS
Avec Petit Logement
Situé au Pont-Foucharde, commune de Bagnoux, à la Croix-des-Sables, d'une superficie de 33 ares, — 400 pieds d'arbres fruitiers, — trois carrés d'asperges en plein rapport; — le tout en excellent état.
S'adresser à M. ROCHERIE, 31, rue de Bordeaux, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (125)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PETITE MAISON
ET DÉPENDANCES,

Sise à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, ancienne route d'Angers, occupée par le sieur Marot, cordonnier.
AUTRE MAISON, rue de la Visitation, à Saumur, joignant la Cure, comprenant deux boutiques, arrière-boutique, plusieurs chambres, grenier au-dessus.
S'adresser à M^e LAUMONIER.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
MAISON ET JARDIN
A Saumur, rue de la Visitation, n° 91 et 93,
Rez-de-chaussée, premier étage, cours, pompe, cellier, hangar, magasin; le tout occupé par M. Taveau et autres.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (122)

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.
A LOUER PRÉSENTEMENT
APPARTEMENT COMPLET
Au deuxième étage.

A LOUER
De suite,

MAISON ET JARDIN
A Saumur, rue du Prêche, n° 7.
Précédemment occupée par M. Pelt, juge de paix.
S'adresser à M. CHESNEAU, rue des Boires, n° 29, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (118)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (107)

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, de trente ans, sachant lire et écrire, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, de 14 ans, très-fort, sachant lire et écrire, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

Avis aux Ferronniers et aux Cultivateurs.

UNE NOUVELLE BATTERIE
pour la force de deux hommes, a été trouvée aussi pratique et utile que pendant deux années,
Dix-huit mille (18,000) pièces ONT ÉTÉ VENDUES.
Prix: Francs 500, rendus francs à la frontière française.
Aux négociants, grande remise sur les prix.
S'adresser à MAURICE WEIL jeune, à Vienne, Franzensbrückenstrasse, 13.
On cherche des représentants.

Saumur, imprimerie P. GODET.